



Compte Rendu

CSAL du 24 mars 2025

Présent pour la CGT FIP43 : Patrick BATION titulaire.

Ce mardi 24 mars 2025, se tenait un Conseil Social d'Administration Local (CSAL)

Ordre du jour de la séance:

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 – Approbation du PV du CSAL du 05/09/2024 (pour avis)
- 3 - Bilan exécution budgétaire 2024 et perspectives 2025 (pour information)
- 4 – Point sur les PDME (pour information)
- 5 - Bilan campagne entretien professionnel 2024 (pour information)
- 6 – Point sur les recrutements externes (pour information)
- 7 – Questions diverses

PRÉAMBULE :

- Liminaires des Organisations Syndicales lues par les représentants du personnel

Points évoqués :

FO : Dans sa liminaire , FO dénonce le vote d'un budget tardif avec encore un plan d'austérité qui aura des conséquences sur nos services et sur les agents.

La déclaration revient sur le pouvoir d'achat des agents et les pertes de traitements subies.

CGT : Voir liminaire complète en pièce jointe

SOLIDAIRE : Dans sa déclaration Solidaire se déclare conscient que le dialogue social est plutôt de qualité dans notre département , mais dénonce le nombre d'instance convoqué considérant qu'elles sont insuffisantes. Evoque les frais de déplacement dont les économies ne doivent pas être fait sur le dos des agents.

1) Désignation du secrétaire de séance

Jérémy FOLL (FO)

2) Approbation du PV du CSAL du 5 septembre 2024 (pour avis)

Adopter à l'unanimité.

3) Bilan exécution budgétaire 2024 et budget prévisionnel 2025 (pour information)

- Les frais de déplacement mission (hors formation) ont augmenté de 25% et ceux de formation de 10%.

- Dépenses de fonctionnement courant en baisse de 36% qui s'expliquent par l'acquisition en 2023 de mobilier pour le SAPF qui n'a pas eu lieu en 2024.

- En regard du contexte budgétaire contraint, il a été demandé à chaque direction d'optimiser ses dépenses, en vue de respecter sa Dotation Globale de Fonctionnement et de générer des marges pour autofinancer des dépenses complémentaires. Chaque direction a dû établir un plan d'économies couvrant la période 2025-2026 sur l'affranchissement, thématique nationale, ainsi que sur un autre poste de dépenses choisi au niveau local.

La DDFIP 43 a retenu la thématique sur les frais de déplacement "missions".

La direction explique que les frais de formation ne sont pas compris dans ce plan d'économie car ils sont remboursés en totalité par la Direction Générale à la DDFIP43.

L'objectif est plutôt de privilégier l'utilisation des véhicules de la direction lors des déplacements , il est toutefois expliqué qu'il n'y aura pas d'obligation faite aux agents de les utiliser.

Sur une intervention de la CGT , le directeur reconnaît que dans certains cas , il serait possible que des permanences de la DDFIP dans les Maisons France Services pourraient être annulées voir qu'elles soient réalisées en visio, à titre exceptionnel.

La direction déclare qu'il reste une marge de manœuvre sur les économies d'affranchissement.

4) Point sur les PDME

Présentation des actions réalisées en 2024 :

- Création et mise à disposition d'un guide de la mobilité dans lequel les agents ont de l'information sur les transports en commun, les pistes cyclables du département, les aires de covoiturage, la localisation de bornes de recharge électrique...

Disponible sur Ulysse 43 > ecofip > liens utiles > guide mobilité

- Participation à l'opération Mai à vélo (avec le prêt de vélos électriques), Semaine européenne de la mobilité.

- Deux nouveaux véhicules de service électriques depuis avril 2024.

- Installation d'un abri vélos sécurisé sur Yssingaux.

Pour 2025 l'opération « mai à vélo » devrait être renouvelée mais sous un autre format (peut-être inter-directionnel)

5 - Bilan campagne entretien professionnel 2024

3 recours à l'autorité hiérarchique ont été déposés sur les entretiens professionnels de 2024 concernant la gestion 2023.

1 Seul agent a obtenu satisfaction.

Il n'y a pas eu de recours en CAPN.

La direction affirme toujours ne pas pouvoir nous transmettre le nombre d'agent qui refuse de se présenter à cet entretien.

Les Organisations Syndicales font remonter que les recours sont complexes à déposer et qu'aucune information n'est présente sur le site Ulysse 43.

Réponse de la Direction , toutes les informations sont disponibles sur le site Ulysse National.

6) Point sur les recrutements externes 2024 et perspectives 2025

Contractuels

Au cours de l'année 2024 , la DDFIP 43 a recruté 4 agents

Nature du contrat

SGC LE PUY	Agent C	01/09/2024 31/08/2027	CDD 3 ANS
SGC LE PUY	Agent C	09/09/2024 31/08/2027	CDD 3 ANS
SIP LE PUY	Agent B	27/12/2024 31/08/2027	CDD 3 ANS
SPFE	Agent B	23/12/2024 31/08/2027	CDD 3 ANS

La Direction n'a pas eu d'autorisation de recruter de contractuels sur la 1^{er} vague de 2025 mais espère pouvoir en recruter au mois de mai.

Agent en situation de handicap

En 2024, la DDFIP 43 a recruté un contractuel B et un contractuel C.
Le contractuel de catégorie C a rejoint le SGC du Puy après sa scolarité, et le contractuel de catégorie B rejoindra le service mi avril 2025 après sa formation à l'ENFIP.

Agent PACTE

Pas de recrutement en 2024 , la note DGFIP interviendra au mois de juin.

Apprentissage

Deux apprenties ont été recrutées en 2024 au sein de la DDFiP43, l'une pour 2 ans préparant un BTS de comptabilité au SGC du Puy et l'autre pour un an dans le cadre d'un Master 2 en développement des ressources humaines.

Pour 2025 : La division des ressources humaines a déjà reçu une candidature pour un Master en ressources humaines sur 2 ans.

Service Civique

En 2024 , la DDFIP 43 a eu le droit a deux recrutements mais les contrats n'ont pas été à leur terme suite à la renonciation des volontaires.

Les organisations syndicales dénoncent toujours le recrutement de contractuels pour pallier au suppression d'emplois subie par les services.

8) Questions diverses

- La CGT interpelle le directeur sur la date du CSAL « Emploi » : celui-ci initialement prévu le 17 avril , jour de notre Assemblée Générale.
La direction prévoit donc la date du 15 avril 2025.
- La CGT intervient aussi sur les modalités de télétravail au sein du SIE départementale .
Réponse de la direction ; pas de changement.
- Les Organisations Syndicales demandent des informations sur les modalités de perception des primes d'accueil et de caisse.
Pas de modification par rapport aux années précédentes.